



MANUEL DU PROGRAMME DES AIDES AUDITIVES

MISE À JOUR 37
SEPTEMBRE 2010

Veillez conserver cette page pour fins de références ultérieures.

SOMMAIRE

NOTE : Ce fichier contient les recto / verso des pages touchées par la modification ainsi que les décalages de pages

INTRODUCTION

- Modifications d'ordre administratif

Page : [2](#)

TABLE DES MATIÈRES

- Modifications d'ordre administratif

Page : [1](#)

1. PERSONNES ASSURÉES

- Modification d'ordre administratif

Pages : [2](#) et [3](#)

3. DISPENSATEURS

- Modification d'ordre administratif

Page : [39](#)

- Actualisation dans les listes des audioprothésistes autorisés

Pages : [4](#) à 16

5. RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

- Modification d'ordre administratif

Pages : [1](#)

6. PAIEMENT - ÉTAT DE COMPTE

- Modification d'ordre administratif

Pages : [1](#)

7. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Modification d'ordre administratif

Page : 3

8.3.1 PROTHÈSES AUDITIVES

- Actualisation des tarifs pour les services assurés

Page : 1

8.3.2 AIDES DE SUPPLÉANCE À L'AUDITION

- Actualisation des tarifs pour les services assurés

Page : 1

Remarque : Cette mise à jour comprend les informations publiées dans les infolettres suivantes : 140/2009-12-17, 063/2010/06 23 et 058/2010-06-21.

LÉGENDE

- Les modifications sont indiquées dans la marge de gauche de la façon suivante :
- # Corrections d'ordre administratif
- + Modifications relatives aux ententes, accords, décrets, amendements, etc.

- La signification des références en bas de page figure à l'endos de la page
INTRODUCTION

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-49387-7

Régie de l'assurance maladie du Québec
Direction des services à la clientèle professionnelle
Centre d'information et d'assistance aux professionnels

Régie de
l'assurance maladie
Québec 

INTRODUCTION

Le but de ce manuel est de renseigner les audioprothésistes et les distributeurs sur les modalités d'application du programme des aides auditives. À cet égard, il contient, notamment, le texte de l'accord intervenu entre l'audioprothésiste et la Régie de l'assurance maladie du Québec et celui intervenu entre le distributeur et la Régie, les textes de la loi et des règlements qui se rapportent au programme, la liste des appareils assurés, le guide de rédaction de la demande de paiement ainsi que des renseignements relatifs au paiement. Les **renseignements d'ordre administratif** sont précédés du mot **AVIS**.

Ce manuel étant un document publié pour les fins administratives du régime d'assurance maladie, il y a lieu de se référer aux textes de loi, aux publications dans la « *Gazette officielle* » et aux accords originaux lorsqu'il s'agit d'interpréter et d'appliquer une loi, un règlement ou un accord.

En ce qui concerne le *Tarif des aides auditives et des services assurés*, il est publié dans la section Documents officiels du site Internet de la Régie, accessible à partir de la page d'accueil. La version électronique du manuel comporte un hyperlien menant à cette section. Le Tarif figure, par ailleurs, dans la version imprimée du manuel. Toutefois, pour obtenir l'information à jour, il est recommandé de consulter la section Documents officiels du site.

La Régie remet à chaque nouvel audioprothésiste et distributeur, qui en fait la demande, outre ce manuel, le matériel nécessaire en fonction de son mode de paiement et de prise en charge d'appareil qui est, par la suite, renouvelable sur commande.

Lorsqu'un texte du manuel est amendé ou modifié, chaque détenteur reçoit les pages mises à jour. Un numéro de référence est inscrit au bas de chacune des pages concernées (*voir la signification des références au verso de la présente page*).

Les audioprothésistes, les distributeurs et leur personnel de secrétariat sont invités à se familiariser avec le contenu de ce manuel, et de ses successives mises à jour, de façon à éviter toute erreur dans la préparation de leurs demandes de paiement.

Par ailleurs, la Régie offre un service d'**assistance aux professionnels** où des préposés aux renseignements les informent sur les procédures administratives afférentes au paiement des aides auditives.

Ayant la préoccupation de vous transmettre l'information le plus rapidement possible, **la Régie vous recommande de consulter son site Internet**, section « Services aux professionnels » pour prendre connaissance des toutes dernières mises à jour.

Vous y trouverez toutes les informations pertinentes : les actualités vous concernant, les rubriques spécialisées et les informations générales, les éléments de facturation avec les formulaires requis et les dernières mises à jour Internet concernant les manuels des professionnels de la santé.

Pour toutes **COMMUNICATIONS AVEC LA RÉGIE**, voir **la page suivante**.

COMMUNICATIONS AVEC LA RÉGIE

Par le site Internet :

- <http://www.ramq.gouv.qc.ca>

Par courrier électronique :

- services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Par le système informatisé « INFO PROF » (en tout temps) :

- Québec : 418 528-7763

- Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick : 1 800 463-7763

Par téléphone :

- Québec : 418 643-8210

- Montréal : 514 873-3480

- Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick : 1 800 463-4776

Par télécopieur :

- Québec : 418 646-9251

- Montréal : 514 873-5951

Par la poste :

Régie de l'assurance maladie du Québec

Case postale 500

Québec (Québec) G1K 7B4

SIGNIFICATION DES RÉFÉRENCES AU BAS DE LA PAGE

Exemple : MAJ XX/ MMMM 20AA / ZZ

- MAJ** = mise à jour
- XX** = numéro séquentiel de la mise à jour papier
- MMMM 20AA** = mois et année de la publication de la mise à jour; ce qui correspond habituellement au mois d'entrée en vigueur de la nouvelle entente, des amendements ou des modifications qui ont rendu nécessaire cette mise à jour.
- ZZ** = ces deux derniers caractères constituent un indicateur de la nature des modifications apportées sur une page donnée, ainsi :
- **99** indique une modification d'ordre administratif
(ex. : ajout et/ou correction d'un « AVIS », nouvelle présentation et/ou décalage de page, etc.);
 - **00** indique que les modifications sont la résultante d'une nouvelle entente, décret, règlement ou autre document officiel.
 - **Tout autre chiffre** indique que des modifications ont été apportées en fonction du numéro de l'**Amendement** relatif à l'Entente-cadre.
- Note :** Si, sur la même page, les modifications proviennent à la fois d'un amendement et/ou d'un document officiel et/ou d'une directive administrative, c'est le **numéro** du document qui a le plus de poids qui est utilisé.
- L'amendement a la priorité sur le document officiel, et ce dernier a priorité sur la directive administrative.

Remarque : Nous vous suggérons de conserver la page sommaire de chacune des mises à jour pour fins de références ultérieures.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. PERSONNES ASSURÉES	1
1.1 DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES ASSURÉES ADMIS- SIBLES AU PROGRAMME DES AIDES AUDITIVES.....	1
1.2 CARTE D'ASSURANCE MALADIE	1
1.2.1 Description de la carte d'assurance maladie	1
1.2.2 Modèles de carte.....	2
1.2.3 Vérification de la carte (Validité)	4
1.3 DOSSIER DE LA PERSONNE ASSURÉE	5
2. FOURNISSEURS (Prothèses auditives et aides de suppléance à l'audition)	1
2.1 RÈGLEMENT SUR LES APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AIDES AUDITIVES (Décret 609-90)	1
2.2 NOM ET ADRESSE DES FOURNISSEURS (Prothèses auditives)	3
2.3 PÉRIODES DE GARANTIE ET DÉLAIS DE LIVRAISON OU DE RÉPA- RATION (Prothèses auditives).....	4
2.4 NOM ET ADRESSE DES FOURNISSEURS (Aides de suppléance à l'audition)	6
2.5 PÉRIODE DE GARANTIE ET DÉLAIS DE LIVRAISON (Aides de suppléance à l'audition)	7
2.6 CONTRAT RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN PROTHÈSES AUDITIVES ASSURÉES INTERVENU ENTRE LA RÉGIE ET CHACUN DES FOURNISSEURS DÉSIGNÉS	9
2.7 CONTRAT RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN AIDES DE SUPPLÉANCE ASSURÉES INTERVENU ENTRE LA RÉGIE ET CHACUN DES FOURNISSEURS DÉSIGNÉS	20
3. DISPENSATEURS	1
3.1 AVANT-PROPOS	1
3.2 ACCORD RELATIF À LA DISPENSATION CHEZ L'AUDIOPROTHÉSISTE DES AIDES AUDITIVES ASSURÉES.....	2
#3.3 a) LISTE DES AUDIOPROTHÉSISTES AUTORISÉS (septembre 2010) (par ordre alphabétique de nom de famille)	4
#3.3 b) LISTE DES AUDIOPROTHÉSISTES AUTORISÉS (septembre 2010) (par ordre alphabétique de nom de ville)	11

	<i>Page</i>
3.4 ACCORD RELATIF À LA DISPENSATION EN ÉTABLISSEMENT DES AIDES AUDITIVES ASSURÉES	18
3.5 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS (Dispensateurs de prothèses auditives) ...	19
3.6 ACCORD RELATIF À LA DISTRIBUTION DES AIDES DE SUPPLÉANCE À L'AUDITION ASSURÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE	20
3.7 LISTE DES DISTRIBUTEURS (Aides de suppléance de l'audition)	22
3.8 a) LISTE DES SPÉCIALISTES EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (décembre 2006) (par ordre alphabétique de nom de famille)	26
3.8 b) LISTE DES SPÉCIALISTES EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (décembre 2006) (par ordre alphabétique de nom de ville)	31
3.9 LISTE DES AUDIOLOGISTES (avril 2008)	36
3.10 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS DU PROGRAMME DES AIDES VISUELLES (mars 2007)	53
4. RÈGLEMENT	1
4.1 RÈGLEMENT SUR LES AIDES AUDITIVES ET LES SERVICES ASSURÉS. .	1
5. RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT	1
5.0 AVANT-PROPOS	1
5.1 EXPÉDITION DES DEMANDES DE PAIEMENT	2
5.2 DEMANDE DE PAIEMENT	2
5.2.0 Généralités	2
5.2.1 Description de la demande de paiement - Aides auditives (<i>Formulaire n° 2133</i>)	3
5.2.2 Rédaction de la demande de paiement - Aides auditives	4
5.2.2.1 Identité de la personne assurée	4
5.2.2.2 Identité de l'audioprothésiste	5
5.2.2.3 Identité du prescripteur et numéro du certificat médical	6
5.2.2.4 Déficit auditif	7
5.2.2.5 Renseignements complémentaires et C.S. (considération spéciale)	8
5.2.2.5.1 Renseignements complémentaires, document complémentaire. .	8
5.2.2.5.2 Renseignements requis - C.S. (considération spéciale)	8
5.2.2.5.3 Document complémentaire (Formulaire n°3471)	9
5.2.2.6 Renseignements requis	11
5.2.2.7 Biens et services	12
5.2.2.7.1 Achat - Prothèse auditive	12
5.2.2.7.2 Remplacement - Prothèse auditive	13
5.2.2.7.3 Réparation d'une prothèse auditive chez le manufacturier	15
5.2.2.7.4 Remplacement de pièces lors de réparation ou ajustement d'une prothèse auditive effectué chez l'audioprothésiste ou dans un établissement.	16
5.2.2.7.5 Ajout d'une option ou d'un accessoire à une prothèse auditive ..	17

1. PERSONNES ASSURÉES

1.1 DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES ASSURÉES ADMISSIBLES AU PROGRAMME DES AIDES AUDITIVES

1.1.1 La personne assurée dont une oreille est affectée d'une déficience auditive évaluée, selon les normes S3.1, S3.6 et S3.21 de l'*American National Standards Institute*, à au moins 25 décibels, en conduction aérienne, en moyenne, sur l'ensemble des fréquences hertziennes 500, 1 000, 2 000 et 4 000 et qui est âgée de 12 à 18 ans;

1.1.2 La personne assurée dont une oreille est affectée d'une déficience auditive évaluée, selon les normes S3.1, S3.6 et S3.21 de l'*American National Standards Institute*, à au moins 25 décibels, en conduction aérienne, en moyenne, sur l'ensemble des fréquences hertziennes 500, 1 000, 2 000 et 4 000 et qui est admise à un programme et le poursuit, lequel programme mène à l'obtention d'un diplôme, certificat ou autre attestation d'études reconnue par le ministre de l'Éducation;

1.1.3 La personne assurée dont l'oreille qui a la capacité auditive la plus grande est affectée d'une déficience auditive évaluée, selon les normes S3.1, S3.6 et S3.21 de l'*American National Standards Institute*, à au moins 35 décibels, en conduction aérienne, en moyenne, sur l'ensemble des fréquences hertziennes 500, 1 000 et 2 000;

1.1.4 La personne assurée âgée de moins de douze ans atteinte d'une déficience auditive susceptible de compromettre son développement de la parole et du langage;

1.1.5 La personne assurée qui, en plus d'une déficience auditive, présente d'autres déficiences et dont l'ensemble de ses limitations fonctionnelles empêche son intégration sociale, scolaire ou professionnelle.

1.2 CARTE D'ASSURANCE MALADIE

Pour bénéficier des différents services ou programmes de la Régie, toute personne admissible au régime d'assurance maladie du Québec doit présenter une carte d'assurance maladie **valide**.

1.2.1 Description de la carte d'assurance maladie

La carte d'assurance maladie comporte les renseignements suivants :

1. Numéro d'assurance maladie (alphanumérique à 12 caractères).
2. Prénom usuel et le nom de famille à la naissance.
3. Nom de l'époux (cette donnée est facultative) ou numéro de séquence de la carte.
4. Date d'expiration de la carte.
5. Date de naissance et le sexe de la personne assurée.
6. Photographie ou signature.
7. Hologramme.

1.2.2 Modèles de carte

- # Différents modèles de carte peuvent être présentés. Il est important de valider la **date d'expiration** avant de rendre des services assurés.
- # **Remarque** : Veuillez noter que depuis le 11 janvier 2010, les cartes comportant un code à barres sont produites au fil des inscriptions à l'assurance maladie et des renouvellements de cartes. D'ici quatre ans, toutes les cartes afficheront donc ce nouvel élément visuel.
- # a) **AVEC PHOTO** et **SIGNATURE**



Cette carte est émise lors d'un renouvellement pour la plupart des personnes assurées.

- # b) **SANS PHOTO** et **SANS SIGNATURE**



Cette carte est émise dans les cas suivants :

- Personne assurée de moins de 14 ans et de 75 ans et plus
- Personne assurée hébergée en établissement
- Personne assurée **exemptée** de l'obligation de fournir **sa photo** et sa **signature** pour raison d'ordre médical

c) SANS PHOTO, AVEC SIGNATURE



- # Cette carte porte la mention EXEMPTÉ dans le carré blanc prévu pour la photo. La signature est présente, mais la personne assurée est exemptée de l'obligation de fournir sa photo pour raison d'ordre médical.

d) AVEC PHOTO, SANS SIGNATURE



- # Cette carte porte la mention EXEMPTÉ dans le rectangle blanc prévu pour la signature. La photo est présente, mais la personne assurée est exemptée de l'obligation de fournir sa signature pour raison d'ordre médical.

1.2.3 Vérification de la carte (validité)**LA PERSONNE ASSURÉE PRÉSENTE SA CARTE D'ASSURANCE MALADIE :**

Quel que soit le modèle de carte présenté, celle-ci doit être **valide**

1- Vérification de la photo et de la signature, s'il y a lieu

- a) Au moment où la personne assurée présente sa carte, vérifier à l'aide de la photographie et, en cas de doute, de la signature, si cette carte est bien la sienne. **Dans le cas contraire**, la personne doit payer le coût des services fournis.

2- Vérification de la date d'expiration**a) Si la date d'expiration est postérieure à la date des services**

Utiliser l'imprimante à carte qui permet de transcrire, sur la demande de paiement, tous les éléments de l'identité de la personne assurée figurant sur la carte d'assurance maladie. À défaut d'utiliser l'imprimante, transcrire manuellement les renseignements.

b) Si la date d'expiration est antérieure à la date des services

Aviser la personne assurée d'obtenir une carte valide auprès de la Régie, avant de lui rendre les services demandés.

LA PERSONNE ASSURÉE NE PEUT PRÉSENTER SA CARTE D'ASSURANCE MALADIE :**1- Lorsqu'il s'agit d'une circonstance ou d'un cas suivant :****a) L'enfant est âgé de moins d'un an;**

- inscrire sur la demande de paiement **tous** les éléments de l'identité de l'enfant (nom et prénom, date de naissance, sexe et **adresse**).

- Si l'enfant n'a pas encore de prénom, inscrire dans la case PRÉNOM ET NOM À LA NAISSANCE un astérisque(*) suivi du nom de famille. **Aucune autre mention que l'astérisque (*) comme prénom, ne doit être utilisée;**

- De plus, s'il s'agit de naissances multiples, **ajouter** la mention Jumeau A, Jumeau B, etc. dans la case RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (L'heure ou l'ordre de la naissance détermine la lettre à utiliser: Jumeau A pour le premier-né, Jumeau B pour le second, etc.);

- inscrire le numéro d'assurance maladie du père ou de la mère dans la case RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ou, à défaut, les éléments d'identité du père ou de la mère : prénom, nom, sexe et, si disponible, la date de naissance.

- **Toujours** inscrire la lettre « **C** » dans la case C.S., (même s'il s'agit d'un cas d'urgence).

Ne jamais utiliser le numéro d'assurance maladie du père ou de la mère dans la case NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE de la demande de paiement.

2. L'audioprothésiste s'engage en contre-partie à :

- A) s'assurer que l'handicapé auditif est détenteur d'une carte d'assurance maladie en vigueur, délivrée conformément à la Loi de l'assurance maladie;
- B) s'assurer que, dans les cas d'achat ou de remplacement d'une aide auditive, l'handicapé auditif n'a pas déjà obtenu une aide auditive de l'audioprothésiste lui-même ou d'un autre audioprothésiste pendant la période de la durée minimum de l'aide auditive;
- C) n'exiger ni recevoir de quiconque aucune autre rémunération que celle qui lui est payable par la Régie pour le compte de tout bénéficiaire handicapé auditif en vertu de la Loi de l'assurance maladie et de ses règlements;
- D) transmettre à la Régie une demande de paiement dûment complétée selon la forme et la teneur prescrites par la Régie et fournir à la Régie tous les renseignements et documents qu'elle requiert et dont elle a besoin pour apprécier une demande de paiement;
- E) renseigner les handicapés auditifs visés par la Loi au sujet des aides auditives considérées comme des services assurés en vertu de la Loi de l'assurance maladie et de ses règlements;
- F) prendre les dispositions nécessaires pour informer l'handicapé auditif que toute aide auditive qui n'est plus utilisée à la suite d'un décès ou d'un changement de condition au niveau de son audition pendant la période de la durée minimum de l'aide auditive, doit être retournée à la Régie.

3. Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature et est reconduit automatiquement d'une année à l'autre; toutefois l'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord en tout temps en signifiant à l'autre partie un avis écrit à cette fin. Cet avis prend effet le trentième jour de la date de la mise à la poste de l'avis.

SIGNÉ à..... le jour de

19

AUDIOPROTHÉSISTE

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

Par

.....

3. DISPENSATEURS**Aides auditives****# 3.3 a) LISTE DES AUDIOPROTHÉSISTES AUTORISÉS** (septembre 2010)
(dispensateurs de prothèses auditives par ordre alphabétique de nom de famille)

ALLARD	Hélène	9-10205	Montréal-Nord
AMER-OUALI	Tahar	9-10101	Montréal
AQUIN	Catherine	9-10392	Montréal
AUBRY-COUTURE	Maryse	9-10461	Châteauguay
AZOULAY	Linda	9-10512	Côte-St-Luc
BADEAUX	Lucie	9-10319	Trois-Rivières
BARBIERI	Giovanni	9-10103	Montréal
BARD	André	9-10259	Amos
BARRETTE	Amélie	9-10430	Québec
BEAUCHAMP	Manon	9-10212	Québec
BEAUCHESNE	Louis	9-10232	Montréal
BEAUDRY	Claude	9-10360	Sherbrooke
BEAUMONT	Sarah	9-10285	Laval
# BECHIRI	Abdelaziz	9-10527	Montréal
BEGNOCHE	Cedric	9-10457	Saint-Jean-sur-Richelieu
BÉLIVEAU	Lorraine	9-10234	Gatineau
BELLEFEUILLE	François	9-10315	Trois-Rivières
BELTRAMI	Éric	9-10216	Québec
BELTRAMI	Jean	9-10106	Québec
BÉNARD	Chantal	9-10224	Montréal
BERGERON	Joanne	9-10387	Alma
BERGERON	Nathalie	9-10438	Chicoutimi
BERNIER	Alexandre	9-10292	Rivière-du-Loup
# BERNIER	Élizabeth	9-10528	LaSalle
BERNIER	Marie-Eve	9-10445	Québec
BERTHIAUME	Miriam	9-10485	Montréal
BÉRUBÉ	Joël	9-10274	Québec
BESNER	Marie-Josée	9-10329	Laval
BILODEAU	Sylvie	9-10402	Sherbrooke
# BINETTE	Mélodie	9-10537	St-Eustache
BISSON	Nathalie	9-10406	Trois-Rivières
BLOUIN	Nathalie	9-10235	Montréal
BOIVIN	Lucie	9-10401	Montréal
BOIVIN	Robert	9-10293	Montréal
BOLDUC	Pascale	9-10393	Gatineau
BONHOMME	Isabelle	9-10423	Montréal
BONIN	Daniel	9-10356	Salaberry-de-Valleyfield
BOUCHARD	Annie	9-10521	Pierrefonds

Aides auditives**3. DISPENSATEURS**

BOUCHARD	Marie-Claude	9-10405	Chicoutimi
BOUCHER	Jacques	9-10113	Trois-Rivières
BOUGIE	Judith	9-10213	Laval
BOULANGER	Josée	9-10258	Sherbrooke
BRASSARD	Claudia	9-10419	Jonquière
BRASSARD	Josée	9-10225	Lévis
BRASSARD	Martine	9-10468	Terrebonne
BROSSEAU	Alexandre	9-10435	Montréal
BRUNET	Sébastien	9-10495	Montréal
BUSSIÈRES	Guy	9-10118	Jonquière
CAGNONE	Gilles	9-10204	Montréal
CALDERON	Medina Aida	9-10470	Chambly
CANUEL	Julie	9-10513	Montréal
CARON	François	9-10249	Gatineau
CAYA	Julie	9-10440	Longueuil
CERAT	Normand	9-10120	Montréal
CERAT	Stéphane	9-10432	Montréal
CHAINED	Julie	9-10254	Grand-Mère
CHAUSSE-SIMARD	Laurier	9-10403	Montréal
CHOQUETTE	André	9-10122	Montréal
#CHOUINARD	Martine	9-10541	St-Jérôme
CLAIRMONT	Nathalie	9-10408	Saint-Laurent
CLOUTIER	Linda	9-10287	Saint-Eustache
CLOUTIER	Louise	9-10253	Montréal
CÔTÉ	Marie-Andrée	9-10395	Mont-Royal
CÔTÉ	Michèle	9-10267	Québec
CÔTÉ	Paul	9-10475	Québec
COUSINEAU	Martin	9-10226	Québec
#COURSOL	Guillaume	9-10538	Côte Saint-Luc
CROTEAU	Annie	9-10446	Lévis
DANIS	Nancy	9-10217	Greenfield Park
DAOUST	Sylvain	9-10294	Montréal
DE BARROS PARISI	Renata	9-10514	Montréal
DELIMA	Christine	9-10524	Trois-Rivières
DEMERS	Katie	9-10367	Montréal
DENIS	Jean-Philippe	9-10424	Montréal
DÉSILETS	Marie-Hélène	9-10434	Lasalle
DÉSILETS	Marie-Josée	9-10330	Victoriaville
DESJARDINS	Jean-Yves	9-10244	Châteauguay
DOUCET	Richard	9-10227	Longueuil

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

DROUIN	Karl	9-10396	Ste-Marie
DUCHARME	Annie	9-10427	Pointe-Claire
DUFOUR	Michèle	9-10370	Rosemère
DUFRESNE	Josée	9-10311	Montréal
DUMAIS	Caroline	9-10295	Boucherville
DUMONTIER	Annie	9-10389	Sherbrooke
DUPLIN	Mélanie	9-10462	Sherbrooke
DUPONT	Caroline	9-10458	Pierrefonds
DUPONT	Doris	9-10218	Saint-Jérôme
DURETTE	Janie	9-10515	Rimouski
DURETTE	Nicolas	9-10469	Rimouski
ÉMOND	Isabelle	9-10359	Québec
ERPELDING	Valérie	9-10492	Saint-Jérôme
FILLION	Mélanie	9-10384	Rimouski
FONTAINE	Paul	9-10331	Saint-Georges
FOREST	Claude	9-10260	Montréal-Est
FORGET	Steve	9-10219	Montréal
FOURNIER	Michelle	9-10397	Lévis
GAGNÉ	Catherine	9-10342	Verdun
GAGNÉ	Manon	9-10210	Verdun
GAGNÉ	Marie-Josée	9-10296	Montréal
#GAGNÉ	Marie-Noëlle	9-10534	Montréal
GAGNON	Élaine	9-10288	Montréal
GAGNON	Sophie	9-10214	Montréal
GAGNON	Stéphan	9-10324	Rivière-du-Loup
GAMACHE	Sophie	9-10450	Mont-Saint-Hilaire
GARNIER	Francis	9-10442	Montréal
GAUDETTE	Bruno	9-10444	Montréal
GAUDREAU	Ève-Marie	9-10368	Laval
GAUDREAU	Renée	9-10413	Québec
GAUTHIER	Pierre	9-10320	Saint-Hyacinthe
#GÉNÉREUX	Marilyn	9-10447	Laval
GENEST	Jean-Claude	9-10251	Québec
GENEST	Marie-Pierre	9-10522	Montréal
GEORGES	François	9-10325	Salaberry-de-Valleyfield
GIGNAC	Manon	9-10238	Saint-Jérôme
GIRARD	Gaston	9-10388	Montréal
GIRARD	Paulette	9-10275	Montréal
GODBOUT	Suzanne	9-10139	Montréal
#GODIN-BLOUIN	Alexandrine	9-10535	Pointe-Claire

Aides auditives**3. DISPENSATEURS**

GODIN-BLOUIN	Daphné	9-10516	Repentigny
GRAVEL-BÉLAIR	Roxanne	9-10517	Lasalle
GRENIER	Stéphanie	9-10452	Val-D'Or
GUAY	Alain	9-10289	Montréal
GUERTIN	Sonia	9-10350	Pointe-Claire
HABEL	Michel	9-10418	Chambly
HARNOIS	Denis	9-10276	Victoriaville
HÉBERT	Marc-André	9-10365	Saint-Jérôme
HÉBERT	Véronique	9-10453	Pointe-Claire
HINSE	Chantal	9-10291	Victoriaville
HUDON	Jean	9-10220	Mont-Royal
IOANNONI	Natacha	9-10326	Saint-Léonard
KOCH	Jean	9-10297	Sainte-Thérèse
KOVACS	Julie	9-10304	Terrebonne
LABELLE	Chantal	9-10261	Repentigny
#LABRECQUE	Viviane	9-10529	Mont-Royal
LACHANCE	Céline	9-10239	Westmount
LAFLAMME	Anthony	9-10332	Montréal
LAFLAMME	Daniel	9-10147	Montréal
LAFLAMME	Robert	9-10298	Montréal
LAGRANDEUR	Guyline	9-10305	Saint-Hyacinthe
LALIBERTÉ	Mathieu	9-10433	Sherbrooke
LALIBERTÉ	Steeve	9-10333	Jonquière
LALUMIÈRE	Alain	9-10355	Québec
LAMARCHE	Sonia	9-10344	Lévis
LAMBERT	Annie	9-10352	Québec
LAMOUREUX	Michel	9-10482	Montréal
LAMOUREUX	Richard	9-10152	Montréal
LAMY	André	9-10328	Saint-Jérôme
LANDRY	Dominique	9-10252	Sept-Îles
LANDRY	Serge	9-10221	Chicoutimi
LANIEL	Claude	9-10154	Sallaberry-de-Valleyfield
LANIEL	Éric	9-10327	Sallaberry-de-Valleyfield
#LANTHIER	Sébastien	9-10539	Québec
LAPLANTE	François	9-10158	Sherbrooke
LAPLANTE	Normand-A.	9-10159	Sherbrooke
LAPOINTE	Adrien	9-10160	Québec
LAPOINTE	Marie-Christine	9-10477	Trois-Rivières
LAPOINTE	Suzanne	9-10161	Québec
LAPORTE	Chantal	9-10463	Longueuil

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

LAPORTE	Geneviève	9-10428	Montréal
LAROCHE	Étienne	9-10439	Gatineau
# LAROSE	Carolyn	9-10530	Granby
LAROUCHE	Catherine	9-10464	Chicoutimi
LASALLE	Manon	9-10229	Montréal
LAUZON	Francine	9-10231	Saint-Jean-Iberville
LAUZON	Sébastien	9-10339	Joliette
LAVOIE	Nadine	9-10523	Saint-Laurent
LEBLANC	Vital	9-10279	Sorel-Tracy
LECHASSEUR	Suzanne	9-10243	Longueuil
LECLAIR	René	9-10454	Trois-Rivières
LEFEBVRE	Étienne	9-10399	Trois-Rivières
LÉGARÉ	Mélanie	9-10334	Gatineau
LEGAULT	Anne Évelyne	9-10373	Lachute
LEMIEUX	Serge	9-10222	Rouyn-Noranda
LEMIRE	Nancy	9-10381	Québec
LESSARD	Gérard	9-10164	Saint-Hyacinthe
LÉVESQUE	Yves	9-10299	Rimouski
MAILLOUX	Hélène	9-10284	Lachenaie
MARANDA	Karyn	9-10341	Lévis
MARK	Ian	9-10166	Westmount
MARTEL	Étienne	9-10488	Québec
# MARTEL-VIAU	Josiane	9-10531	Pierrefonds
MARTIN	Guy	9-10167	Saint-Eustache
MASLIAH	Haim	9-10263	Montréal
MASSICOTTE	Carmelle	9-10443	Anjou
MATHESON	Cindy	9-10484	Québec
MAXEDON	James	9-10168	Montréal
MÉNARD	Élise	9-10415	Westmount
MICHAUD	Caroline	9-10414	Québec
MILOT	Christian	9-10343	Pointe-aux-Trembles
MITCHELL	Éric	9-10318	Montréal
MONETTE	Diane	9-10376	Notre-Dame-des-Prairies
MORISSETTE	France	9-10465	Laval
MORISSETTE	Francine	9-10466	Québec
NOEL	Gaétan	9-10280	Sherbrooke
OUELLET	André	9-10336	Drummondville
OUELLET	Simon	9-10479	Jonquière
PAQUETTE	Manon	9-10316	Châteauguay
PAQUETTE	Matthieu	9-10363	Montréal

PARADIS	Camille	9-10518	Québec
# PARENT	Anne-Marie	9-10532	Gatineau
PARENT	Luc	9-10237	Gatineau
PAUL	Marie-Josée	9-10211	Montréal
PELLETIER	Bernard	9-10400	Sherbrooke
PELLETIER	Patrice	9-10300	Québec
PERREault	Karine	9-10410	Laval
PETIT	Stéphane	9-10301	Sherbrooke
PINSONNEault	Daniel	9-10321	Montréal
PIONNIER	Laurent	9-10431	Montréal
POTVIN	Annie	9-10409	Trois-Rivières
POTVIN	Yves	9-10277	Amos
POZZOLI	Nadia	9-10335	Brossard
PRÉVOST	Claude	9-10175	Québec
PRÉVOST	Hélaine	9-10290	Québec
PROVOST	Patrick	9-10474	Montréal
RAINVILLE	Suzanne	9-10179	Trois-Rivières
REID	Jason	9-10448	Greenfield Park
REID	Linda	9-10377	Chicoutimi
RHÉAUME	Linda	9-10268	Lasalle
RICHARD	Rachel	9-10302	Verdun
RIVEST	Chantal	9-10207	Saint-Charles-Borromée
ROBERT LALANDE	Virginie	9-10478	Saint-Laurent
ROBILLARD	François	9-10519	Lachenaie
RODIER	Julie	9-10385	Magog
ROUX	Stéphanie	9-10460	Montréal
ROY	Daniel	9-10188	Sherbrooke
ROY	Lise	9-10189	Montréal
SABOURIN	Julie	9-10412	Brossard
SAMSON	Édith	9-10520	Laval
SASSEVILLE	François	9-10382	Gatineau
SAUVÉ	Magella	9-10271	Pointe-Claire
SAVARD	Germain-Denis	9-10483	Montréal
SAVARD	Guy	9-10351	Chicoutimi
SAVOIE	Richard	9-10313	Repentigny
SIMARD	Alain	9-10223	Montréal
SIMARD	Sonia	9-10278	Chicoutimi
# SMITH	Amélie	9-10533	Thetford-Mines
SPINO	Valérie	9-10467	Côte-Saint-Luc
ST-ONGE	Annie	9-10411	Rimouski

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

ST-PIERRE	Francis	9-10525	Otterburn Park
TALBOT	Lorraine	9-10281	Montréal
TÊTU	Élisabeth	9-10323	Sherbrooke
# THÉBERGE	Claudie	9-10536	Chicoutimi
THIBODEAU	Geneviève	9-10417	Lasalle
THIFFAULT	Anny	9-10421	Saint-Jérôme
TOUGAS	Yves	9-10215	Saint-Jean-Iberville
TOURIGNY	Nicole	9-10456	Magog
TREMBLAY	Gilles	9-10196	Rivière-du-Loup
TREMBLAY	Marie-Josée	9-10379	Rivière-du-Loup
TREMBLAY	Marjorie	9-10357	Pointe-aux-Trembles
TREMBLAY	Sabrina	9-10490	Alma
TREMBLAY	Sébastien	9-10496	Pointe-aux-Trembles
TRUDEL	Madeleine	9-10307	Trois-Rivières
TRUDEL	Marc	9-10491	Châteauguay
TRUDEL	Marie	9-10208	Trois-Rivières
TRUDEL	Marie-Ève	9-10425	Trois-Rivières
TRUSSART	Hélène	9-10270	Thetford Mines
TURBIDE	Nathalie	9-10282	Baie-Comeau
TURCOTTE	Hélène	9-10353	Saint-Lambert
TURCOTTE	Lili	9-10337	Drummondville
VALLÉE	Pierre	9-10199	Trois-Rivières
VEILLEUX	Donald	9-10437	Montréal
VÉZINA	Mathieu	9-10451	Montréal
VILLENEUVE	Gino	9-10345	Alma
VILLENEUVE	Jeanne	9-10416	Longueuil
WHITE	Manon	9-10455	Lasalle

3.3 b) LISTE DES AUDIOPROTHÉSISTES AUTORISÉS (septembre 2010)
(dispensateurs de prothèses auditives par ordre alphabétique de nom de ville)

ALMA	BERGERON	Joanne	9-10387
ALMA	TREMBLAY	Sabrina	9-10490
ALMA	VILLENEUVE	Gino	9-10345
AMOS	BARD	André	9-10259
AMOS	POTVIN	Yves	9-10277
ANJOU	MASSICOTTE	Carmelle	9-10443
BAIE-COMEAU	TURBIDE	Nathalie	9-10282
BOUCHERVILLE	DUMAIS	Caroline	9-10295
BROSSARD	POZZOLI	Nadia	9-10335
BROSSARD	SABOURIN	Julie	9-10412
CHAMBLY	CALDERON	Medina Aida	9-10470
CHAMBLY	HABEL	Michel	9-10418
CHÂTEAUGUAY	AUBRY-COUTURE	Maryse	9-10461
CHÂTEAUGUAY	DESJARDINS	Jean-Yves	9-10244
CHÂTEAUGUAY	PAQUETTE	Manon	9-10316
CHÂTEAUGUAY	TRUDEL	Marc	9-10491
CHICOUTIMI	BERGERON	Nathalie	9-10438
CHICOUTIMI	BOUCHARD	Marie-Claude	9-10405
CHICOUTIMI	LANDRY	Serge	9-10221
CHICOUTIMI	LAROUCHE	Catherine	9-10464
CHICOUTIMI	REID	Linda	9-10377
CHICOUTIMI	SAVARD	Guy	9-10351
CHICOUTIMI	SIMARD	Sonia	9-10278
# CHICOUTIMI	THÉBERGE	Claudie	9-10536
CÔTE-SAINT-LUC	AZOULAY	Linda	9-10512
# CÔTE-SAINT-LUC	COURSOL	Guillaume	9-10538
CÔTE-SAINT-LUC	SPINO	Valérie	9-10467
DRUMMONDVILLE	OUELLET	André	9-10336
DRUMMONDVILLE	TURCOTTE	Lili	9-10337
GATINEAU	BÉLIVEAU	Lorraine	9-10234
GATINEAU	BOLDUC	Pascale	9-10393
GATINEAU	CARON	François	9-10249
GATINEAU	LAROCHE	Étienne	9-10439
GATINEAU	LÉGARÉ	Mélanie	9-10334
# GATINEAU	PARENT	Anne-Marie	9-10532
GATINEAU	PARENT	Luc	9-10237
GATINEAU	SASSEVILLE	François	9-10382
# GRANBY	LAROSE	Carolyn	9-10530

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

GRAND-MÈRE	CHAINED	Julie	9-10254
GREENFIELD PARK	DANIS	Nancy	9-10217
GREENFIELD PARK	REID	Jason	9-10448
JOLIETTE	LAUZON	Sébastien	9-10339
JONQUIÈRE	BRASSARD	Claudia	9-10419
JONQUIÈRE	BUSSIÈRES	Guy	9-10118
JONQUIÈRE	LALIBERTÉ	Steeve	9-10333
JONQUIÈRE	OUELLET	Simon	9-10479
LACHENAIE	MAILLOUX	Hélène	9-10284
LACHENAIE	ROBILLARD	Roxanne	9-10519
LACHUTE	LEGAULT	Anne Évelvne	9-10373
# LASALLE	BERNIER	Élizabeth	9-10528
LASALLE	DESILETS	Marie-Hélène	9-10434
LASALLE	GRAVEL-BÉLAIR	Roxanne	9-10517
LASALLE	RHÉAUME	Linda	9-10268
LASALLE	THIBODEAU	Geneviève	9-10417
LASALLE	WHITE	Manon	9-10455
LAVAL	BEAUMONT	Sarah	9-10285
LAVAL	BESNER	Marie-Josée	9-10329
LAVAL	BOIVIN	Robert	9-10293
LAVAL	BOUGIE	Judith	9-10213
LAVAL	GAUDREAU	Ève-Marie	9-10368
# LAVAL	GÉNÉREUX	Marilyn	9-10447
LAVAL	MORISSETTE	France	9-10465
LAVAL	PERREAULT	Karine	9-10410
LAVAL	SAMSON	Édith	9-10520
LÉVIS	BRASSARD	Josée	9-10225
LÉVIS	CROTEAU	Annie	9-10446
LÉVIS	FOURNIER	Michelle	9-10397
LÉVIS	LAMARCHE	Sonia	9-10344
LÉVIS	MARANDA	Karyn	9-10341
LONGUEUIL	CAYA	Julie	9-10440
LONGUEUIL	DOUCET	Richard	9-10227
LONGUEUIL	LAPORTE	Chantal	9-10463
LONGUEUIL	LECHASSEUR	Suzanne	9-10243
LONGUEUIL	VILLENEUVE	Jeanne	9-10416
MAGOG	RODIER	Julie	9-10385
MAGOG	TOURIGNY	Nicole	9-10456
MONTRÉAL	AMER-OUALI	Tahar	9-10101
MONTRÉAL	AQUIN	Catherine	9-10392

MONTRÉAL	BARBIERI	Giovanni	9-10103
MONTRÉAL	BEAUCHESNE	Louis	9-10232
# MONTRÉAL	BECHIRI	Abdelaziz	9-10527
MONTRÉAL	BÉNARD	Chantal	9-10224
MONTRÉAL	BERTHIAUME	Miriam	9-10485
MONTRÉAL	BLOUIN	Nathalie	9-10235
MONTRÉAL	BOIVIN	Lucie	9-10401
MONTRÉAL	BONHOMME	Isabelle	9-10423
MONTRÉAL	BROSSEAU	Alexandre	9-10435
MONTRÉAL	BRUNET	Sébastien	9-10495
MONTRÉAL	CAGNONE	Gilles	9-10204
MONTRÉAL	CANUEL	Julie	9-10513
MONTRÉAL	CERAT	Normand	9-10120
MONTRÉAL	CERAT	Stéphane	9-10432
MONTRÉAL	CHAUSSÉ-SIMARD	Laurier	9-10403
MONTRÉAL	CHOQUETTE	André	9-10122
MONTRÉAL	CLOUTIER	Louise	9-10253
MONTRÉAL	DAOUST	Sylvain	9-10294
MONTRÉAL	DE BARROS PARISI	Renata	9-10514
MONTRÉAL	DEMERS	Katie	9-10367
MONTRÉAL	DENIS	Jean-Philippe	9-10424
MONTRÉAL	DUFRESNE	Josée	9-10311
MONTRÉAL	DUFRESNE	Nathalie	9-10346
MONTRÉAL	FORGET	Steve	9-10219
MONTRÉAL	GAGNÉ	Marie-Josée	9-10296
# MONTRÉAL	GAGNÉ	Marie-Noëlle	9-10534
MONTRÉAL	GAGNON	Élaine	9-10288
MONTRÉAL	GAGNON	Sophie	9-10214
MONTRÉAL	GARNIER	Francis	9-10442
MONTRÉAL	GAUDETTE	Bruno	9-10444
MONTRÉAL	GENEST	Marie-Pierre	9-10522
MONTRÉAL	GIRARD	Gaston	9-10388
MONTRÉAL	GIRARD	Paulette	9-10275
MONTRÉAL	GODBOUT	Suzanne	9-10139
MONTRÉAL	GUAY	Alain	9-10289
MONTRÉAL	LAFLAMME	Anthony	9-10332
MONTRÉAL	LAFLAMME	Daniel	9-10147
MONTRÉAL	LAFLAMME	Robert	9-10298
MONTRÉAL	LAMOUREUX	Michel	9-10482
MONTRÉAL	LAMOUREUX	Richard	9-10152

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

MONTRÉAL	LAPORTE	Geneviève	9-10428
MONTRÉAL	LASALLE	Manon	9-10229
MONTRÉAL	MASLIAH	Haim	9-10263
MONTRÉAL	MAXEDON	James	9-10168
MONTRÉAL	MITCHELL	Éric	9-10318
MONTRÉAL	PAQUETTE	Mathieu	9-10363
MONTRÉAL	PAUL	Marie-Josée	9-10211
MONTRÉAL	PINSONNEAULT	Daniel	9-10321
MONTRÉAL	PIONNIER	Laurent	9-10431
MONTRÉAL	PROVOST	Patrick	9-10474
MONTRÉAL	ROUX	Stéphanie	9-10460
MONTRÉAL	ROY	Lise	9-10189
MONTRÉAL	SAVARD	Germain-Denis	9-10483
MONTRÉAL	SIMARD	Alain	9-10223
MONTRÉAL	TALBOT	Lorraine	9-10281
MONTRÉAL	VEILLEUX	Donald	9-10437
MONTRÉAL	VÉZINA	Mathieu	9-10451
MONTRÉAL-EST	FOREST	Claude	9-10260
MONTRÉAL-NORD	ALLARD	Hélène	9-10205
MONT-ROYAL	CÔTÉ	Marie-Andrée	9-10395
MONT-ROYAL	HUDON	Jean	9-10220
# MONT-ROYAL	LABRECQUE	Viviane	9-10529
MONT-SAINT-HILAIRE	GAMACHE	Sophie	9-10450
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES	MONETTE	Diane	9-10376
PIERREFONDS	BOUCHARD	Annie	9-10521
PIERREFONDS	DUPONT	Caroline	9-10458
# PIERREFONDS	MARTEL-VIAU	Josiane	9-10531
POINTE-AUX-TREMBLES	MILOT	Christian	9-10343
POINTE-AUX-TREMBLES	TREMBLAY	Marjorie	9-10357
POINTE-CLAIRE	DUCHARME	Annie	9-10427
# POINTE-CLAIRE	GODIN-BLOUIN	Alexandrine	9-10535
POINTE-CLAIRE	GUERTIN	Sonia	9-10350
POINTE-CLAIRE	HÉBERT	Véronique	9-10453
POINTE-CLAIRE	SAUVÉ	Magella	9-10271
POINTE-CLAIRE	TREMBLAY	Sébastien	9-10496
QUÉBEC	BARRETTE	Amélie	9-10430
QUÉBEC	BEAUCHAMP	Manon	9-10212
QUÉBEC	BELTRAMI	Éric	9-10216
QUÉBEC	BELTRAMI	Jean	9-10106
QUÉBEC	BERNIER	Marie-Eve	9-10445

QUÉBEC	BÉRUBÉ	Joël	9-10274
QUÉBEC	CÔTÉ	Michèle	9-10267
QUÉBEC	CÔTÉ	Paul	9-10475
QUÉBEC	COUSINEAU	Martin	9-10226
QUÉBEC	ÉMOND	Isabelle	9-10359
QUÉBEC	GAUDREAU	Renée	9-10413
QUÉBEC	GENEST	Jean-Claude	9-10251
QUÉBEC	LALUMIÈRE	Alain	9-10355
QUÉBEC	LAMBERT	Annie	9-10352
# QUÉBEC	LANTHIER	Sébastien	9-10539
QUEBEC	LAPOINTE	Adrien	9-10160
QUEBEC	LAPOINTE	Suzanne	9-10161
QUÉBEC	LEMIRE	Nancy	9-10381
QUÉBEC	MARTEL	Étienne	9-10488
QUÉBEC	MATHESON	Cindy	9-10484
QUÉBEC	MORISSETTE	Francine	9-10466
QUÉBEC	PARADIS	Camille	9-10518
QUÉBEC	PELLETIER	Patrice	9-10300
QUÉBEC	PRÉVOST	Claude	9-10175
QUÉBEC	PRÉVOST	Hélaine	9-10290
REPENTIGNY	GODIN-BLOUIN	Daphné	9-10516
REPENTIGNY	LABELLE	Chantal	9-10261
REPENTIGNY	SAVOIE	Richard	9-10313
RIMOUSKI	DURETTE	Janie	9-10515
RIMOUSKI	DURETTE	Nicolas	9-10469
RIMOUSKI	FILLION	Mélanie	9-10384
RIMOUSKI	LÉVESQUE	Yves	9-10299
RIMOUSKI	ST-ONGE	Annie	9-10411
RIVIÈRE-DU-LOUP	BERNIER	Alexandre	9-10292
RIVIÈRE-DU-LOUP	GAGNON	Stéphan	9-10324
RIVIÈRE-DU-LOUP	TREMBLAY	Gilles	9-10196
RIVIÈRE-DU-LOUP	TREMBLAY	Marie-Josée	9-10379
ROSEMÈRE	DUFOUR	Michèle	9-10370
ROUYN-NORANDA	LEMIEUX	Serge	9-10222
SAINT-CHARLES-BORROMÉE	RIVEST	Chantal	9-10207
SAINTE-MARIE	DROUIN	Karl	9-10396
SAINTE-THÉRÈSE	KOCH	Jean	9-10297
# SAINT-EUSTACHE	BINETTE	Mélodie	9-10537
SAINT-EUSTACHE	CLOUTIER	Linda	9-10287
SAINT-EUSTACHE	MARTIN	Guy	9-10167

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

SAINT-GEORGES	FONTAINE	Paul	9-10331
SAINT-HYACINTHE	GAUTHIER	Pierre	9-10320
SAINT-HYACINTHE	LAGRANDEUR	Guylaine	9-10305
SAINT-HYACINTHE	LESSARD	Gérard	9-10164
SAINT-JEAN-IBERVILLE	LAUZON	Francine	9-10231
SAINT-JEAN-IBERVILLE	TOUGAS	Yves	9-10215
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	BEGNOCHE	Cedric	9-10457
# SAINT-JÉRÔME	CHOUINARD	Martine	910541
SAINT-JÉRÔME	DUPONT	Doris	9-10218
SAINT-JÉRÔME	GIGNAC	Manon	9-10238
SAINT-JÉRÔME	HÉBERT	Marc-André	9-10365
SAINT-JÉRÔME	LAMY	André	9-10328
SAINT-JÉRÔME	THIFFAULT	Anny	9-10421
SAINT-LAMBERT	TURCOTTE	Hélène	9-10353
SAINT-LAURENT	CLAIRMONT	Nathalie	9-10408
SAINT-LAURENT	LAVOIE	Nadine	9-10523
SAINT-LAURENT	ROBERT LALANDE	Virginie	9-10478
SAINT-LÉONARD	IOANNONI	Natacha	9-10326
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	BONIN	Daniel	9-10356
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	GEORGES	François	9-10325
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	LANIEL	Claude	9-10154
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	LANIEL	Éric	9-10327
SEPT-ÎLES	LANDRY	Dominique	9-10252
SHERBROOKE	BEAUDRY	Claude	9-10360
SHERBROOKE	BILODEAU	Sylvie	9-10402
SHERBROOKE	BOULANGER	Josée	9-10258
SHERBROOKE	DUMONTIER	Annie	9-10389
SHERBROOKE	DUPLIN	Mélanie	9-10462
SHERBROOKE	LALIBERTÉ	Mathieu	9-10433
SHERBROOKE	LAPLANTE	François	9-10158
SHERBROOKE	LAPLANTE	Normand-A.	9-10159
SHERBROOKE	NOEL	Gaétan	9-10280
SHERBROOKE	PELLETIER	Bernard	9-10400
SHERBROOKE	PETIT	Stéphane	9-10301
SHERBROOKE	ROY	Daniel	9-10188
SHERBROOKE	TÊTU	Élisabeth	9-10323
SOREL-TRACY	LEBLANC	Vital	9-10279
TERREBONNE	BRASSARD	Martine	9-10468
TERREBONNE	KOVACS	Julie	9-10304
# THETFORD-MINES	SMITH	Amélie	9-10533

Aides auditives**3. DISPENSATEURS**

Cayer Myriam (1302) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Desautels Cloé (1861) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Chamberland Éric (1288) Éric Chamberland, audiologiste 12905, Sherbrooke Est bur. 202 Montréal QC H1A 1B9	Désilets France (0118) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Champoux François (1696) Audiologie Centre-Ouest Inc. 2100, avenue de Marlowe bur. 441 Montréal QC H4A 3L5	Dicaire Myriam (1991) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Chapdelaine Martine (0069) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Dion Rachel (0893) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Charbonneau Carole (0495) Hôpital Sainte-Justine 3175, ch. de la Côte Ste-Catherine Montréal QC H3T 1C5	Do Cao Caroline (1571) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Charbonneau Manuel (1819) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Dowson Lorna (0449) Hôpital St. Mary's 3830, rue Lacombe Montréal QC H3T 1M5
Charette Nadine (1200) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Drapeau Mylène (1059) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
# Cloutier Alexandra (1797) 687, Saint-Alfred Montréal QC H2R 1A2	Drori Marla (0567) The Ent Specialty Group 4141, rue Sherbrooke Ouest bur. 625 Montréal QC H3Z1B8
Côté Jonathan (1822) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Ducharme Roy Renée (0367) CHUM Hôpital Notre-Dame - Hôtel-Dieu et St-Luc 1560, rue Sherbrooke Est Montréal QC H2L 4M1
D'Amours Karine (1303) CHUM-Campus St-Luc 1058, rue St-Denis Montréal QC H2X 3J4	Dufour Julie (1360) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Darbouze Sandra (1253) Audiosanté 3535, Queen Mary bur. 304 Montréal QC H3V 1A1	Dumont Véronique (1281) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Darbouze Sandra (1253) Institut Universitaire de gériatrie de Montréal 4565, chemin Queen-Mary Montréal QC H3W 1W5	Fafard Thérèse (0551) Hôpital Maisonneuve-Rosemont 5415, boul. de l'Assomption Montréal QC H1T 2M4

3. DISPENSATEURS**Aides auditives**

Faubert Isabelle (1823) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Guimond Jocelyne (0186) CHUM Campus Hôtel-Dieu 3840, rue St-Urbain Montréal QC H2W 1T8
Ferrier Claudia (0667) Centre Médical Fleury-Wilson - Claudia Ferrier, M.Sc. audiologiste 2157, rue Fleury Est Montréal QC H2B 1K1	Guimond Jocelyne (0186) Hôpital du Sacré-Cœur 5400, boul. Gouin Ouest Montréal QC H4J 1C5
Ferrier Claudia (0667) Oreille Bionique, Claudia Ferrier, audiologiste 5866, Sherbrooke Est Montréal QC H1N 1B5	Guimont Judith (1570) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Filion Ginette (0144) CHUM Hôpital Notre-Dame - Hôtel-Dieu et St-Luc 1560, rue Sherbrooke Est Montréal QC H2L 4M1	Hardy Audrey (1824) CUSM-Hôpital de Montréal pour Enfants 2300, rue Tupper Montréal QC H3H 1P3
Forget Anne-Marie (0147) CUSM-Hôpital de Montréal pour Enfants 2300, rue Tupper Montréal QC H3H 1P3	Hernandez Yolaine (0439) Hôpital général juif 3755, ch. de la Côte Ste-Catherine Montréal QC H3T 1E2
Gardner Marsha (0162) CUSM-Hôpital Général de Montréal 1650, avenue Cedar Montréal QC H3G 1A4	Hoshko Irene Mary (0196) Montreal Oral School for Deaf A-4670, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 1S5
Giraldeau Bernard (0173) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Hurteau Anne-Marie (0518) CUSM-Hôpital de Montréal pour Enfants 2300, rue Tupper Montréal QC H3H 1P3
Godin Marie-Claude (1752) Hôpital Sainte-Justine 3175, ch. de la Côte Ste-Catherine Montréal QC H3T 1C5	Josserand Bruno (0732) CHUM Campus Hôtel-Dieu 3840, rue St-Urbain Montréal QC H2W 1T8
Gosselin Marie-Hélène (1821) CHUM-Campus St-Luc 1058, rue St-Denis Montréal QC H2X 3J4	Josserand Bruno (0732) Hôpital Santa Cabrini 5655, rue St-Zotique Est Montréal QC H1T 1P7
Graham Danelle (0880) Montreal Oral School for Deaf A-4670, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 1S5	Joubert François (1282) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9
Grenon Valérie (1992) Institut Raymond Dewar 3600, rue Berri Montréal QC H2L 4G9	Julien Suzel (0204) CUSM-Hôpital de Montréal pour Enfants 2300, rue Tupper Montréal QC H3H 1P3
	Jutras Benoit (0755) Université de Montréal 2375, Côte Ste-Catherine, CP 6128 Succ. Centre-Ville Montréal QC H3C 3J7

5. RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT**# 5.0 AVANT-PROPOS**

La Régie fait parvenir aux audioprothésistes et aux distributeurs d'aides de suppléance à l'audition, un approvisionnement de formulaires *Demande de paiement n° 2133*, ainsi que d'autres formulaires dont la liste apparaît à la fin de l'onglet 7. Renseignements administratifs.

Au besoin, le dispensateur autorisé peut demander un nouvel approvisionnement de formulaires à la Régie, en utilisant le formulaire *Commande de formulaires n° 1491* et en l'expédiant à l'une des adresses suivantes :

- par Internet : www.ramq.gouv.qc.ca, en cliquant sur « Services aux professionnels », puis sur « Audioprothésistes » ou sur « Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition », puis sur « Formulaires »;
- par télécopieur au numéro : 418 646-9251;
- par la poste à :

Régie de l'assurance maladie du Québec
CP 500
Québec (Québec) G1K 7B4

Ces formulaires peuvent être intégrés à vos systèmes informatiques et être reproduits par impression au laser ou par jet d'encre. Cependant, le prototype d'impression doit être autorisé par la Régie (Service de l'application des programmes).

Les renseignements qui doivent être inscrits sur ces formulaires sont ceux qui sont exigibles en vertu de la loi, des règlements et de l'accord et qui sont nécessaires à l'appréciation de la demande aux fins de paiement.

La présente section a pour but d'expliquer la façon de remplir ces formulaires. Respecter les consignes suivantes :

- Écrire les renseignements lisiblement, de préférence à la **machine à écrire** ou en **lettres moulées**.
- Ne jamais écrire au verso. Au besoin, fournir des explications supplémentaires sur le formulaire *Document complémentaire n° 3471*.
- Inscrire les dates selon le système international : **année, mois, jour**.

Toute erreur ou omission dans la rédaction de la demande de paiement et des autres formulaires requis, ou une information illisible peut entraîner leur annulation.

5.1 EXPÉDITION DES DEMANDES DE PAIEMENT

Avant d'expédier vos demandes de paiement à la Régie, remettre à la personne assurée l'exemplaire qui lui est destiné et conserver les EXEMPLAIRES DE L'AUDIOPROTHÉSISTE en vue d'effectuer la conciliation avec les états de compte et de répondre aux éventuelles demandes de renseignements de la Régie.

Expédier les EXEMPLAIRES DE LA RÉGIE, et les documents afférents s'il y a lieu, dans l'enveloppe préadressée spécialement fournie à cette fin.

Toujours vous assurer que les envois sont suffisamment affranchis et inscrire votre nom et votre adresse dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe préadressée à:

Régie de l'assurance maladie du Québec
C.P. 500
Québec (Québec) G1K 7B4

Afin d'assurer la régularité de vos paiements, il est essentiel d'expédier vos demandes au moins une fois par semaine.

5.2 DEMANDE DE PAIEMENT**5.2.0 GÉNÉRALITÉS**

La demande de paiement est le document officiel par lequel un dispensateur autorisé peut obtenir le remboursement des services assurés qu'il a rendus à des personnes admissibles au programme d'aides auditives.

Aucun remboursement ne peut être effectué sans ce document, dûment rempli selon les exigences administratives décrites dans le présent onglet.

Cependant, lorsqu'une demande de paiement fait suite à une demande d'autorisation préalablement acceptée par la Régie, seuls les renseignements transmis sur le formulaire « Demande d'autorisation » doivent être reproduits sur cette demande de paiement.

Il n'est donc pas nécessaire de transmettre à nouveau une copie complète de chaque document déjà expédié avec la demande d'autorisation dans la mesure où aucune modification n'est survenue (en service et/ou en prix). Si tel est le cas, tous les nouveaux renseignements relatifs aux modifications survenues doivent être transmis, de façon détaillée, avec la demande de paiement.

La demande de paiement doit être signée par la personne assurée. À défaut, vous devez lui faire signer un mandat qui vous autorise à facturer la Régie pour les services rendus. Ce mandat doit être classé au dossier.

Une demande de paiement dont le service aurait dû être préalablement autorisée doit être envoyée à la Régie en y joignant tous les renseignements et documents afférents exigés.

6. PAIEMENT - ÉTAT DE COMPTE

Pour être rémunéré par la Régie, le dispensateur doit soumettre sa demande de paiement **dûment remplie, dans les trois mois suivant la date à laquelle la personne assurée prend possession de son aide auditive.**

6.1 MODE DE PAIEMENT

Le paiement est effectué sous forme de chèque ou de dépôt direct émis à l'ordre du dispensateur pour le compte de la personne assurée.

Le dépôt direct se fait à la première heure du deuxième jour suivant la date du paiement, excluant les jours de fin de semaine. Aucun paiement n'est fait pour un montant inférieur à 20,00 \$. Ce montant sera joint à un paiement subséquent lorsque le total à payer excédera ce montant.

6.1.1 Comment adhérer au dépôt direct

Il faut d'abord prendre connaissance des « Règles régissant le paiement préautorisé au crédit (dépôt direct) » au verso du formulaire *Autorisation de paiement au crédit (dépôt direct) n° 3812*. Ce formulaire est disponible dans le site Internet de la Régie.

Remplir ensuite le formulaire et le faire parvenir à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
C.P. 500
Québec (Québec)
G1K 7B4

ou le déposer à l'un des bureaux de la Régie :

- Québec : 1125, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
- Montréal : 425, boul. De Maisonneuve Ouest, 2^e étage, bureau 202, Montréal (Québec)

IMPORTANT

Afin de connaître les modalités particulières au dépôt direct, veuillez communiquer avec le Centre de contacts des professionnels :

- Québec : 418 643-8210
- Montréal : 514 873-3480
- Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick : 1 800 463-4776

6.2 DÉLAI DE PAIEMENT ET DE REFACTURATION

Dans les quarante-cinq jours de la réception, la Régie effectue le paiement des demandes dûment remplies.

Si une demande de paiement ne figure pas sur l'état de compte dans les quarante-cinq jours après son envoi à la Régie, elle doit être soumise de nouveau dans les trois mois suivant la date de prise de possession de l'aide auditive par la personne assurée.

6.3 DEMANDE DE PAIEMENT PRÉSENTÉE EN DOUBLE (il ne s'agit pas de demandes modifiées soumises en refacturation)

En effet, il arrive que des réclamations déjà traitées (réglées) soient présentées à nouveau, générant ainsi des vérifications additionnelles de la part du personnel de la Régie et, par conséquent, des coûts administratifs supplémentaires. Il ne s'agit évidemment pas des réclamations modifiées soumises en refacturation mais bien de celles identiques soumises à nouveau, avec ou sans référence à l'originale.

Article 6
DOCUMENTS REQUIS ET PARTICULARITÉS À L'APPAREILLAGE

ÂGE	PARTICULARITÉS	DOCUMENTS REQUIS (moins d'un an)	
		ACHAT (article 6)	REMPLACEMENT (article 16)
0 À 18 ANS et 19 ANS ET PLUS, (Étudiant/Travailleur) et PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE	APPAREILLAGE BINAURAL (art. 23)	<ol style="list-style-type: none"> CERTIFICAT MÉDICAL (O.R.L.) AUDIOGRAMME : a) 12 à 64 ans : O.R.L./Audiol. b) 65 ans et + : Audiol. ATTESTATION SCOLAIRE/TRAVAIL (19 ans et +) ÉVALUATION GLOBALE (Audiol./Ortho.) RECOMMANDATION (Audiol.) ATTESTATION D'UNE DÉFICIENCE VISUELLE au sens du règlement et DÉLIVRÉE PAR UN CENTRE, s'il y a lieu 	MÊMES DOCUMENTS QU'EN ACHAT, PLUS art. 16, 1^o : Audiogramme de l'appareillage antérieur; art 16, 2^o : Description du motif invoqué; art. 16, 4^o : Description du bris accidentel; art. 16, 5^o et 7^o : Estimé des réparations
19 ANS ET PLUS AVEC DROITS ACQUI- TÉS		<ol style="list-style-type: none"> CERTIFICAT MÉDICAL (O.R.L.) AUDIOGRAMME : a) 12 à 64 ans : O.R.L./Audiol. b) 65 ans et + : Audiol. ATTESTATION SCOLAIRE/TRAVAIL (19 ans et +) ÉVALUATION GLOBALE (Audiol./Ortho.) 	TOUTEFOIS Si le certificat médical est permanent lors de l'achat, il n'est plus nécessaire d'en produire un nouveau lors du rem- placement

Remarque : Le déficit auditif (dB) est en moyenne sur les fréquences pertinentes.

**Article 7
DOCUMENTS REQUIS (moins d'un an) ***

PERSONNES ASSURÉES	ACHAT (article 7)	REPLACEMENT (article 16)
TOUS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certificat médical (O.R.L.), sauf si un certificat permanent est déjà présent au dossier 2. Audiogramme (Audiol.) * 3. Évaluation globale (Audiol./Ortho.) 4. Recommandation (Audiol.) 	<p>MÊMES DOCUMENTS QU'EN ACHAT POUR,</p> <p>art. 16, 1^o et 2^o art. 37, système MF art. 38, amplificateur personnel</p> <p>PLUS</p> <p>art. 16, 1^o Audiogramme de l'appareillage antérieur art. 16, 2^o description du motif invoqué</p> <p>AUCUN DOCUMENT À FOURNIR</p> <p>art. 16, 3^o, 4^o, 5^o, 6^o et 7^o</p> <p>TOUTEFOIS DES JUSTIFICATIONS SONT REQUISES:</p> <p>art. 16, 4^o Description du bris accidentel art. 16, 5^o et 7^o Estimé des réparations</p> <p>Si le certificat médical est permanent lors de l'achat, il n'est plus nécessaire d'en produire un nouveau lors du remplacement</p>
ÉTUDIANT (19 ans et +)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certificat médical (O.R.L.), sauf si un certificat permanent est déjà présent au dossier 2. Audiogramme (Audiol.) * 3. Évaluation globale (Audiol./Ortho.) 4. Recommandation (Audiol.) 5. Attestation de fréquentation scolaire requisse uniquement pour les aides visées aux articles 37 et 43 	<p>MÊMES DOCUMENTS QU'EN ACHAT POUR,</p> <p>art. 16, 1^o et 2^o art. 37, système MF art. 38, amplificateur personnel</p> <p>PLUS</p> <p>art. 16, 1^o Audiogramme de l'appareillage antérieur art. 16, 2^o description du motif invoqué</p> <p>AUCUN DOCUMENT À FOURNIR</p> <p>art. 16, 3^o, 4^o, 5^o, 6^o et 7^o</p> <p>TOUTEFOIS DES JUSTIFICATIONS SONT REQUISES:</p> <p>art. 16, 4^o Description du bris accidentel art. 16, 5^o et 7^o Estimé des réparations</p> <p>Si le certificat médical est permanent lors de l'achat, il n'est plus nécessaire d'en produire un nouveau lors du remplacement</p>

* L'audiogramme exigé pourra avoir été réalisé depuis plus d'un an en autant que l'audiologiste qui réalise l'évaluation globale et qui fait la recommandation confirme que la personne respecte les critères de déficience auditive prévus au règlement. Cette attestation peut figurer sur l'audiogramme ou être intégrée au rapport audiologique ou prendre la forme d'une lettre.

SECTION I

8.3.1 PROTHÈSES AUDITIVES

	<i>TARIFS</i>
+ 6501050 Services lors de l'achat ou du remplacement d'une prothèse auditive (art. 19, 1er al. du Règlement sur les aides auditives et les services assurés.	376,30
+ 6550552 + si fourniture d'un embout initial (art. 19, 3e al. de ce règlement)	66,42
+ 6550560 + si prise d'empreinte de la coquille dans les cas d'attribution d'une prothèse intra-auriculaire (art. 19, 3e al. de ce règlement).	23,25
6500029 En cas de décès	
+ Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (art. 20 de ce règlement)	11,19
+ Montant maximum incluant l'embout ou la prise d'empreinte de la coquille (art. 20 de ce règlement)	162,24
6500458 Réparation (après la période de garantie)	
+ Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (art. 21, 2e al. de ce règlement)	11,19
6501068 Ajout ou remplacement d'une option ou accessoire (après 1 ^{re} année)	
+ Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (art. 24, 2e al. de ce règlement)	11,19
6550016 * Tube	2,00
6550255 * Harnais pour prothèse de corps (art. 25 de ce règlement)	16,50
6550305 * Pochette pour prothèse de corps (art. 25 de ce règlement)	9,25
6550354 * Couvercle de microphone pour prothèse contour d'oreille ou de corps (art. 25 de ce règlement)	6,00
+ 6550552 Embout et tube (composé ou non de matériaux non allergènes) (art. 26 de ce règlement)	66,42
+ 6550560 Prise d'empreinte de la coquille (art. 26 de ce règlement)	23,25

* Le prix de cet article n'a pas été majoré.

SECTION II

8.3.2 AIDES DE SUPPLÉANCE À L'AUDITION

TARIFS

Services (art. 30, 1 ^{er} al. du Règlement sur les aides auditives et les services assurés)		
+ 6502066	Décodeur	73,68
+ 6502074	Téléscripteur (avec ou sans imprimante)	111,74
+ 6502082	Téléscripteur adapté (à écran large ou à afficheur braille).	137,11
+ 6502249	Téléscripteur adapté portable de réception à mode PSI (parler sans intervention)	111,74
+ 6502256	Modem dédié au téléscripteur.	137,11
+ 6502090	Amplificateur téléphonique (portatif ou main libre)	94,82
+ 6502108	Système de modulation de fréquence	137,11
+ 6502116	Amplificateur personnel	86,37
+ 6502124	Boucle magnétique	187,83
+ 6502132	Système d'amplification sans fil pour l'écoute de la télévision (à infrarouge ou à modulation de fréquence)	111,74
+ 6502199	Aide vibrotactile	86,37
+ 6502215	Détecteur de sonnerie de téléphone.	71,57
+ 6502207	Détecteur de sonnerie de porte.	83,50
+ 6502223	Détecteur de sonnerie d'alarme de feu.	71,57
+ 6502231	Détecteur de pleurs de bébé ou de sons	11,92
+ 6502165	Réveille-matin adapté (visuel, tactile ou pour une personne ayant une surdi-cécité)	77,91
+ 6502173	Réparation (après la période de garantie) Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (art. 31, 1 ^{er} al. de ce règlement)	11,52

